

Loi Leonetti, droits des malades et fin de vie

Peur de souffrir, d'être victime d'acharnement thérapeutique, de ne pas être écouté...en fin de vie, les craintes sont nombreuses. La loi du 22 avril 2005 dite « Leonetti » a été conçue pour protéger les personnes qui sont confrontées à cette situation.

Les bénévoles de l'association Jalmalv accompagnent les personnes gravement malades ou en fin de vie, ainsi que leurs proches, à l'hôpital, en maison de retraite ou à domicile...sous forme d'écoute ou de simple présence. En partenariat avec la Communauté de Communes, l'association propose un temps d'information et d'échanges sur les droits des malades et la fin de vie.

INFOS PRATIQUES
MARDI 20 MAI À 20H
Salle Jouvence - 4 place de la gare, Nozay
Entrée libre et gratuite

CAMPAGNE NATIONALE D'INFORMATION JALMALV

Droits des malades et fin de vie



**IL EST URGENT
DE CONNAITRE LA LOI**

« J'ai le droit de refuser tout traitement »
« Lutter contre ma douleur est une priorité »
« M'accompagner est l'affaire de tous »